

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 05 février 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2018-01-15

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quinzième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents:

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement aux projets de règlements 327-2017 et 328-2017.

#### **Projet de règlement 327-2017**

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés certains usages commerciaux liés aux véhicules dans la zone à dominance industrielle numéro 410 »

Le projet de règlement n° 327-2017 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'est formulée.

#### **Projet de règlement 328-2017**

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de revoir les marges de recul latérales dans les zones à dominance industrielle no. 403, 404, 408 et 409 pour permettre les bâtiments jumelés industriels » ;

Le projet de règlement n° 328-2017 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2018-01-001 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 15 janvier 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-002 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 18 décembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire et le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 tels que rédigés par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2018-01-003 **INVITATION AU SOUPER ANNUEL DE LA PAROISSE ST-ANDRÉ.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 30 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-310 à Fabrique de la Paroisse St-André pour l'achat d'UN (1) billet à 30,00 \$ afin de permettre à une personne d'assister au souper annuel de la Paroisse St-André qui aura lieu le 3 février prochain.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-004 **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 003905 PU-REG DÉFICIT D'EXPLOITATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES MASKOUTAINS ET D'ACTON.**

Attendu le dépôt des états financiers 2018 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter les états financiers 2018 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-01-005

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, QUE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION TIENNE LIEU DE DÉPÔT DE GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE D'ACTON VALE.**

Considérant que la Ville d'Acton Vale prévoit effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;

Considérant que les travaux prévus seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, mobilité durable et Électrification des transports du Québec;

Considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de Voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également que la Ville d'Acton Vale doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de Voirie est délivré par le ministère des Transports, mobilité durable et Électrification des transports du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports, mobilité durable et Électrification des transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

Que la Ville s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de Voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, mobilité durable et Électrification des transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de Voirie demandée;

Que le contremaître des Travaux publics de la ville soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention ou permission de Voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-006

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 4 – TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES CUSHING ET FORTIER.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.4 relatif aux travaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures sur les rues Cushing et Fortier;

Attendu la recommandation de monsieur Jérémie Gagnon, ing. Jr. de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 60 262.52 \$ plus taxes, à Excavation Mc.B.M. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 4;

De financer cette dépense de 60 262.52 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 310-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 4 – Travaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures sur les rues Cushing et Fortier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-007

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON-NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT.**

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé, le 1er décembre 2015, le projet de loi 83 qui vise, notamment, à regrouper les offices d'habitation sur la base des territoires des MRC;

Attendu que nous avons appuyé le projet de regroupement des offices d'habitation de Saint-Hyacinthe, Acton Vale, Upton, Ste-Hélène de Bagot, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Ste-Madeleine, Saint-Pie et Saint-Dominique;

Attendu qu'à compter du 1er janvier 2018, ces offices seront regroupés sous une même entité, l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton;

Attendu qu'il est opportun de nommer un représentant de la municipalité au sein de ce conseil d'administration;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le conseil nomme, monsieur Éric Charbonneau, comme représentant désigné de la Ville d'Acton Vale pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton pour un mandat de trois ans.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 326-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.**

Rs.2018-01-008 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 326-2017.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 326-2017 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 18 décembre 2017, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 326-2017 « Règlement ayant pour but d'augmenter le montant destiné au fonds de roulement».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-009 **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2<sup>E</sup> PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2017.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2<sup>e</sup> projet de règlement n<sup>o</sup> 327-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> 069-2003, afin que soient autorisés certains usages commerciaux reliés aux véhicules dans la zone à dominance industrielle numéro 410 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-010 **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2<sup>E</sup> PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2017.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2<sup>e</sup> projet de règlement n<sup>o</sup> 328-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de revoir les

marges de recul latérales dans les zones à dominance industrielle no. 403, 404, 408 et 409 pour permettre les bâtiments jumelés industriels ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 329-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.**

Rs.2018-01-011

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 329-2017.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 329-2017 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 18 décembre 2017, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 329-2017      « Règlement relatif au stationnement ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 319-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.**

Rs.2018-01-012

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 319-2017.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 319-2017 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 20 novembre 2017, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 319-2017      « Règlement modifiant le règlement de lotissement no. 070-2003 de la Ville d'Acton Vale afin de revoir les normes de lotissement pour la zone numéro 142. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 321-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.**

Rs.2018-01-013

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 321-2017.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 321-2017 qui a été donné par le conseiller Bruno Lavallée lors de la séance du 20 novembre 2017, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la

conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 321-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale afin de permettre les maisons de retraite de quatre étages dans la zone numéro 142. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-014 **RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.**

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Prolongement du trottoir de la rue Mc Donald. Cette dépense estimée à 17 320 \$ est financée à même le fonds général;
- Prolongement des infrastructures sur la rue Pelchat (Phase III). Cette dépense estimée 350 000 \$ est financée à même les surplus libres;
- Travaux de rechargement de la route Charrette. Cette dépense estimée à 101 355 \$ est financée à même les surplus affectés pour un montant de l'ordre de 75 755 \$ et de 25 600 \$ à même les fonds carrières et sablières.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 330-2018 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE.**

Attendu un projet de règlement concernant la gestion contractuelle, présenté lors du présent avis de motion;

La conseillère Suzanne Ledoux donne avis, qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement 330-2018 concernant la gestion contractuelle.

...Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service incendie – décembre 2017;
- b) Cour municipale.

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Services techniques
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2018-01-015

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 29-11-2017 au 31-12-2017	958 312.68 \$
• Paiements par AccèsD du 01-12-2017 au 31-12-2017	138 347.86 \$
• Salaires et REER pour le mois de décembre 2017	226 958.48 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de décembre 2017	79 106.41 \$
<b>Grand Total</b>	<b>1 402 725.43\$</b>

Rs.2018-01-016

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**  
**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE POUR L'ANNÉE 2018.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2018, telle que soumise, au montant total de 4 706 964 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-017

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES PAIEMENTS DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le paiement pour l'exercice 2018, dans des circonstances particulières :

1. Le paiement des dépenses incompressibles découlant d'une résolution autorisant ces dépenses.
2. Les paiements effectués aux fins de profiter d'un escompte ou afin de ne pas encourir de frais d'intérêt, de pénalité ou de coupure de service.
3. Le paiement des remboursements des dépenses aux employés afin de se conformer aux exigences des conventions collectives et/ou toute autre convention de travail.
4. Le paiement d'une dépense afin de se conformer à un contrat, à une entente, à un bail ou à la loi.
5. Le paiement d'une dépense reliée aux honoraires exigés pour les animations offertes à la bibliothèque municipale.
6. Les remboursements en capital et intérêts ainsi que l'escompte relativement à la dette à long terme.
7. Le remboursement de prêt au fonds de roulement tel que prévu au budget de l'exercice.
8. Le paiement des remboursements de trop-perçu et de toute somme à payer figurant comme passif.
9. Le paiement de certains déboursés aux institutions financières concernées lors de refinancements d'emprunts à long terme.
10. Le paiement de la quote-part à la MRC et à la RIGDRM.
11. Le paiement de la formation et/ou congrès afin de respecter la date limite d'inscription.
12. Le paiement pour l'entretien du passage à niveau.
13. Le renflouement des petites caisses.
14. Les autres cas d'exception approuvés par la directrice générale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-018

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE PLACEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2018 ET/OU TOUT AUTRE PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET DÉSIGNER LE SIGNATAIRE DESDITES DEMANDES.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la responsabilité du Programme

Emploi d'été Canada 2018 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et que la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications soit autorisée au nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le ou les programmes soumis seraient subventionnés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-019

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2017-12-416.**

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution 2017-12-416 pour y lire :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective; le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 5 et non d'une classe 3:

<b>Nom</b>	<b>Nb d'heure</b>	<b>Durée</b>	<b>Tâches principales</b>
Alexandre Landry	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2017-18	Opérer la chenillette (déneigement).

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser la modification de la résolution 2017-12-416.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-020

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.**

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2018;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, **des soumissions par voie d'appel d'offres**, pour la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2018 au 1er mars 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-021

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE POUR LE 2<sup>E</sup> RANG.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage pour le 2<sup>e</sup> Rang.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-022

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE D'UNE EXCAVATRICE SUR ROUES, USAGÉE.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, **des soumissions par voie d'appel d'offres**, pour la fourniture d'une excavatrice sur roues, usagée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-023

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI PROVINCIAL MIDGET D'ACTON VALE.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi d'hockey du 29 janvier au 11 février 2018 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-01-024

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES**

**SOUSSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION-CITERNE NEUF, ANNÉE 2018.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le directeur du service incendie à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la fourniture d'UN (1) camion-citerne neuf, année 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**.....VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h12.

M. Gaétan Guilbert	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande des informations relativement aux points 5.9 et 5.10 de l'ordre du jour.</li><li>• Demande que la neige qui se trouve sur son terrain (coin Lemay et Hormidas-Lemoyne) soit enlevée pour une meilleure visibilité.</li></ul>
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relativement au point 5.8 de l'ordre du jour, demande si la Ville prévoit revenir avec des parcomètres.</li></ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 17.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-sept minutes (20;17).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la

Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

---

Trésorière

---

Date